

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 2 juin 2026

Délibération N° 26.150.4
En exercice ... 37
Présents 30
Votants 33
Pour 33
Contre 0
Abstention 0

PÔLE POPULATION ET QUALITÉ DE VIE - SERVICE HABITAT
CONVENTION DE GESTION EN FLUX DES DROITS DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS SOCIAUX AU TITRE DU CONTINGENT DE LA DOMITIENNE 2026 À 2028 AVEC LE BAILLEUR SOCIAL PROMOLOGIS - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Date de la convocation : 27/05/2026

L'an deux mille vingt-six
Et le 2 juin à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Claude Nougaro » de la commune de Montady, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

30 Conseillers communautaires présents : madame Carole AFFRE, monsieur Serge BACCOU, monsieur Bruno BERRAH, monsieur François BESSIERE, madame Valérie BOUSSIÈRE CHABOT, monsieur Alain CARALP, Monsieur Yan CLARIANA, monsieur Christian COULAUD, monsieur Thierry DAURAT, madame Amandine DIEGO, madame Géraldine ESCANDE COLIN, monsieur Marcos FERREIRA, madame Dominique FOUILHÉ, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Sarah KALFON, madame Valérie MARLANGEON, monsieur Sylvain MILLAU, monsieur Diégo MINARRO, monsieur Antoine MONINO, madame Sandra PACHOT, madame Sylvie PAMENE, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Serge PESCE, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Daniel SCAFA, monsieur Christian SEGUY, monsieur Julien SIEGLER, madame Maryline TUCA, monsieur Richard VASSAKOS.

3 Conseillers communautaires absents représentés : madame Danièle BOSCH LAURENS (représentée par madame Valérie BOUSSIÈRE CHABOT), monsieur Pierre CROS (représenté par monsieur Bruno BERRAH), monsieur Philippe VIDAL (représenté par monsieur Serge BACCOU).

4 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Xavier CHAUSSON, madame Ylhame KASSI, madame Maryse LACOMBE, monsieur Pascal LOUBET,

Secrétaire de séance : monsieur Bruno BERRAH.

REÇU EN PRÉFECTURE
le 11/06/2026
Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 2 juin 2026

**Convention de gestion en flux des droits de réservation de logements sociaux au titre du
contingent de La Domitienne 2026 à 2028 avec le bailleur social PROMOLOGIS -
Approbation et autorisation de signature**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), et notamment ses articles L441-1 et R441-5 à R441-5-4 ;

Vu la loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) du 23 novembre 2018 généralisant le principe de la gestion en flux des contingents de réservation des logements locatifs sociaux ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplifications de l'action publique locale (3DS) ;

Vu le décret n° 2020-145 du 20 février 2020 qui détermine les conditions de mise en œuvre, fixe les modalités de calcul du flux annuel et prévoit une convention unique entre le bailleur et le réservataire à l'échelle de son périmètre géographique ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n° 22.150.4 du Conseil communautaire du 10 novembre 2022 attribuant une subvention à PROMOLOGIS pour la production de logements sociaux sur le programme « rue Condorcet » à Cazouls-lès-Béziers ;

Vu la délibération n° 22.151.4 du Conseil communautaire du 10 novembre 2022 attribuant une subvention à PROMOLOGIS pour la production de logements sociaux sur le programme « avenue Victor Hugo » à Cazouls-lès-Béziers ;

Vu la convention de financement pour la réalisation du programme de logements locatifs sociaux « rue Condorcet » entre la Communauté de communes La Domitienne et PROMOLOGIS signée le 4 janvier 2024 ;

Vu la convention de financement pour la réalisation du programme de logements locatifs sociaux « avenue Victor Hugo » entre la Communauté de communes La Domitienne et PROMOLOGIS signée le 4 janvier 2024 ;

Vu le projet de convention de gestion en flux des droits de réservation de logements sociaux avec le bailleur social PROMOLOGIS, ci-annexé ;

Vu l'avis de la commission « Logement, Habitat et Cadre de Vie » du 7 novembre 2024 ;

Considérant que la réglementation a modifié les modalités de gestion des logements sociaux des organismes de logement social en généralisant le principe de gestion en flux annuel (pourcentage du parc de logements) et non plus en stock, ce qui devrait permettre une plus grande souplesse et une plus grande fluidité dans le parc social, de mieux répondre aux demandes de logement dans leur diversité, et de renforcer l'égalité des chances en permettant plus de mixité sociale sur les territoires ;

Considérant que la loi ELAN, susvisée, prévoit la conversion des conventions de réservation de logements sociaux en stock en convention de réservation de logements sociaux en flux ;

Considérant que, dans le cadre de l'article 6 des deux conventions de financement susvisées avec PROMOLOGIS, La Domitienne disposait d'un logement réservé sur l'opération « avenue Victor Hugo » et d'un sur l'opération « rue Condorcet » ;

Considérant par conséquent que La Domitienne dispose maintenant de 4.35 % de logements réservés sur le parc HLM de PROMOLOGIS constitué de 46 logements en 2025, que ce taux sera actualisé chaque année en fonction des variations du parc, et que PROMOLOGIS s'efforcera de mettre à disposition de La Domitienne 1 logement par an ;

Considérant que la présente convention définit les modalités de concertation particulières à destination des nouveaux programmes conventionnés, le bailleur veillera, en effet, à répartir de façon équilibrée les logements entre les réservataires de l'opération, et également les modalités de proposition des candidats et de l'attribution des logements par la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL) et enfin l'évaluation annuelle partagée du dispositif entre le bailleur et le réservataire réalisée sur la base d'un bilan établi avant le 28 février de chaque année ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Christian SEGUY, 3^{ème} vice-Président**,

Après en avoir délibéré,

Sur 33 membres présents ou représentés au moment du vote,

À l'unanimité,

I. APPROUVE le projet de convention de gestion en flux des droits de réservation de logements sociaux au titre du contingent de La Domitienne 2026 à 2028 à conclure avec le bailleur social PROMOLOGIS, tel qu'annexé.


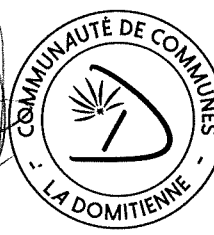
II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention à intervenir.

III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP  

Délibération transmise au représentant de l'État le **11 JUIN 2026**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **11 JUIN 2026**

Signature du secrétaire de séance :

Bruno BERRAH





REÇU EN PREFECTURE

le 11/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-2434 00488-2 026 06 02-DEL IB_26_16